

## Les entrées en apprentissage ont atteint un record en 2018-2019

Selon la [Dares](#), les entrées en apprentissage ont atteint un record en 2018-2019, en dépassant, deux mois avant la fin de l'année scolaire, le niveau de l'année dernière. De juin 2018 à mars 2019, 310 000 jeunes sont ainsi entrés dans le dispositif (+ 3,7 %). Ces chiffres confirment nos inquiétudes.

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », publiée au Journal officiel le 5 septembre 2018, instaure une série de textes qui favorisent l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel public.

L'instauration d'un nouveau mode de financement de l'apprentissage, le pilotage par les branches professionnelles, la rédaction des référentiels d'activité et référentiels de compétences des diplômes par les "professionnels de branche", la mise sur la touche des Régions, le temps de travail des apprentis mineurs porté à 40 heures dans certains secteurs, ... c'est cela la nouvelle donne !

Les objectifs affichés par l'exécutif (diminuer le taux de chômage des jeunes, lutter contre l'échec scolaire et universitaire, répondre aux besoins en compétences des secteurs professionnels qui rencontrent des difficultés récurrentes de recrutement...) ne manquent pas de bon sens mais aucune analyse sérieuse n'a été faite pour justifier les choix annoncés. Pire, les lycées professionnels, porteurs de nombreuses réussites en termes de formation professionnelle, sont les principales victimes de ces dispositifs puisqu'ils sont relégués comme faire-valoir de l'apprentissage. Ils vont perdre encore 10 % de leur financement en provenance de la Taxe d'apprentissage, alors qu'elle était initialement réservée à l'enseignement technique et professionnel. Aujourd'hui, la quote-part de la TA qui leur sera reversée n'est plus que de 13 %. Autrement dit, ils sont asphyxiés financièrement !

Le nouveau mode de financement de l'apprentissage n'est qu'un élément parmi d'autres, et il est de notre devoir de reprendre tous les articles de cette loi qui touchent l'enseignement professionnel pour les analyser afin de dégager des actions pour défendre le lycée professionnel, son personnel et ses élèves.

## Plusieurs syndicats appellent à la grève lors de la correction à partir du 24 juin

"L'intersyndicale de la voie professionnelle (CGT Educ'action, Snuép-FSU, CGT Agri, Snalc, Sud Éducation, Snetap-FSU, SIES et SNCL-FAEN) appelle les personnels de la voie professionnelle à se remettre en grève et à ne pas participer aux corrections dans les centres d'examen à partir du 24 juin ainsi que lors de l'épreuve de contrôle début juillet".



17 juin : Rassemblement devant le Rectorat

Les organisations s'opposent à la réforme de la voie professionnelle, à "la casse du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers dont celui des PLP" et demandent "une revalorisation immédiate de [leurs] salaires".

## Mutations : révision d'affectation

Grâce au travail préparatoire de nos commissaires paritaires académiques, le SNUEP-FSU a présenté la majorité des propositions pour améliorer les mutations et permettre des mutations supplémentaires. Une très grande partie ont été retenues et nous espérons pouvoir améliorer les situations des collègues qui feront une demande de révision d'affectation pour la rentrée prochaine. Pour rappel, toutes ces demandes devront parvenir par mail à la DPE ([ce.dpe@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dpe@ac-bordeaux.fr)) jusqu'au 26 juin 2019, délai de rigueur. N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre demande afin qu'on puisse suivre votre dossier.

Elles seront examinées le 4 juillet lors d'un groupe de travail de priorisation des demandes et le résultat définitif sera donné au dernier GT du 18 juillet. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU défendront bien sûr tous les dossiers parvenus avant le groupe de travail du 4 juillet. Dans notre déclaration liminaire, après avoir réaffirmé notre attachement au paritarisme et au rôle essentiel des commissaires paritaires dans l'accompagnement des carrières des PLP, nous nous sommes employés à démontrer combien étaient dangereuses les postures attentistes de certaines organisations syndicales face aux mesures annoncées par le gouvernement pour l'avenir de l'EPP.

## Rappel des dates importantes

- 1) Hors Classe (Circulaire académique et Fiche de suivi sur notre [Espace Gérer sa carrière](#)) : La CAPA hors classe aura lieu le 10 juillet 2019. Le contingent concernant les PLP est de 126.
- 2) Classe exceptionnelle (Circulaire académique et Fiche de suivi sur notre [Espace Gérer sa carrière](#)) : La CAPA de promotion de la classe exceptionnelle aura lieu 10 juillet 2019. Le contingent est de 69 (48 pour le vivier 1 et 21 pour le vivier 2)
- 3) Echelon spécial : Le contingent concernant les PLP est de 9.
- 4) Le 17 juillet affectation MA, contractuels CDI et probablement une partie des CDD. Fiche de suivi à télécharger sur notre [Espace Contractuels](#).
- 5) Le 19 juillet 2019 affectation des stagiaires.
- 6) [Infos Stagiaires concernant la rentrée 2019](#).

## La FSU et FO ont décidé de ne pas siéger lors du CTA du 21 juin 2019

Malgré une forte mobilisation des personnels le 17 juin le ministre de l'éducation refuse toujours d'ouvrir des négociations sur les rémunérations, les conditions de travail et les réformes en cours. Il multiplie les provocations dans les médias en sous estimant délibérément les taux de grévistes et la colère des personnels. En signe de protestation, les élus FSU et FNEC-FP-FO ont décidé de ne pas siéger lors du CTA du 21 juin.

## Jour de carence : un rapport pointe le manque de données permettant un bilan global

Dans un [rapport](#) concernant le jour de carence des fonctionnaires, publié le 13 juin 2019, qui analyse l'impact du rétablissement en 2018 du jour de carence, des députées constatent que le manque de données consolidées empêche une évaluation globale de cette mesure. Même si, sur le plan financier, celle-ci devrait rapporter moins qu'escompté dans la dernière loi de finances.

Ce texte ne dispose pas de données suffisantes pour apprécier l'impact global du jour de carence sur l'absentéisme.

Plus d'un an après l'entrée en vigueur du jour de carence dans la fonction publique, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impact de cette mesure reste encore à évaluer. C'est la conclusion qui ressort du rapport parlementaire rédigé pour la commission des Finances de l'Assemblée nationale par les députées LaREM Cendra Motin (Isère) et Valérie Petit (Nord) dans le cadre du [projet de loi](#) de règlement et d'approbation des comptes de l'année 2018.

## Enseignement professionnel : 600 postes supprimés à la rentrée

Selon le Snuep Fsu, 600 postes seraient supprimés à la rentrée dans l'enseignement professionnel. Le calcul a été fait par le syndicat à partir des remontées des académies. Ces suppressions résulteraient de l'application de la réforme qui réduit de façon substantielle les heures d'enseignement, notamment en enseignement général. "Aucun personnel supplémentaire ne sera affecté dans les lycées difficiles et ce malgré les alertes aux rectorats ou celles sur les réseaux sociaux comme le phénomène « # pas de vagues »", souligne le Snuep Fsu.

### **Le ministre : « 100 % des AESH en CDD 3 ans dès la rentrée 2020 »**

Le ministre de l'EN a annoncé ce mardi 18 juin 2019 que tous les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) auront au minimum un CDD de 3 ans à la rentrée de 2020. Il répondait à un député qui faisait valoir que ce n'était actuellement le cas que de moins de 1 % des AESH, 73 % ayant des contrats d'un an et 22 % des contrats encore plus précaires.

Interrogé par Aurélien Pradié (LR, Lot), sur la diminution du budget consacré à la formation des AESH, qui était de près de 13 millions en 2018 et qui est de 7,5 M€ en 2019, le ministre évoque une sous-consommation des crédits l'année dernière, d'où une inscription en loi de finances initiale marquée par un souci de "sincérisation", mais il s'engage à ce que "la dotation soit ajustée en fonction des besoins" et portée à 8, 9 ou 10 M€, sans donner pour autant l'état actuel de la consommation des crédits.

Avec cette déclaration le ministre ne parle pas de la transformation du métier des AESH. Car actuellement, ces derniers se voyaient attribuer l'accompagnement des élèves en fonction du nombre d'heures déterminées par l'avis médical des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les affectations seront désormais faites par les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), en fonction du nombre d'heures global à disposition. Cela va renforcer la mutualisation à outrance car au lieu de travailler avec un élève, les AESH devront en assister jusqu'à 4 ou 5, répartis dans plusieurs établissements. Cette transformation est accélérée par la pression mise sur les MDPH pour ne plus préciser le nombre d'heures d'accompagnement de chaque élève.

## Pré-syndicalisation

**La période de pré-syndicalisation au SNUEP-FSU s'ouvre, elle a pour objectif de vous solliciter pour le renouvellement de votre confiance ; les seules ressources de notre syndicat sont vos cotisations. Le SNUEP-FSU sera en congrès l'an prochain, c'est le moment pour vous de participer activement à la vie de votre syndicat. Il a aussi besoin de militant-es pour fonctionner, n'hésitez pas à contacter votre section académique.**

**Bulletin de pré-syndicalisation : [Word](#) et [PDF](#)**

**Important : les collègues en prélèvement ne sont pas concernés par cet article.**

## **Formation pendant les vacances : le texte est rejeté pour la 2<sup>ème</sup> fois**

Le projet de décret "portant création d'une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacance des classes" précise : *"Une allocation de formation est attribuée aux personnels enseignants de l'éducation nationale qui bénéficient lors des périodes de vacance des classes, à l'initiative de l'autorité compétente ou après son accord, d'actions de formation professionnelle relevant du 2°, du 3°, du 4° et du 5° de l'article 1 du décret du 15 octobre 2007, et qui ont été approuvées par le recteur. Dès lors qu'elles sont réalisées à l'initiative de l'autorité compétente, ces actions de formation n'excèdent pas, pour une année scolaire donnée, cinq jours lors des périodes de vacance de classes"*

**Après un vote unanime défavorable lors du CTMEN du 12 juin 2019 sur le projet de décret, la nouvelle délibération du CTMEN du 20 juin 2019 confirme la position des syndicats présents (Fsu, Unsa , Sgen Cfdt, Snalc et absence de FO) qui ont voté contre ce texte.**

**Nous saluons ce vote unanime qui fixe des lignes à ne pas franchir au moins pour trois raisons : d'abord les vacances scolaires font partie des conditions de recrutement des enseignants, puis ce sont des moments pour se reposer car les conditions de travail sont très difficiles, et en fin c'est test de la part du ministre qui vise petit à petit à transformer nos établissements pour accueillir tous les publics : demandeurs d'emploi, stagiaires GRETA, apprentis et élèves.**

**Dernière minute : dans un LP de la Gironde, la direction a monté un dossier avec le GRETA pour ouvrir l'établissement pendant les vacances avec la complicité de quelques collègues, mais heureusement la Région a donné un avis défavorable à cette ouverture.**

### **Vers un rendez-vous non salarial ?**

Le Secrétaire d'Etat à l'action et aux comptes publics a annoncé un rendez-vous salarial pour la Fonction publique le 2 juillet prochain.

Mais la réunion préparatoire qui s'est tenue le 18 juin a d'ores et déjà fermé de nombreuses portes. Le dégel de la valeur du point d'indice semble être écarté d'emblée... ce que la FSU a contesté avec force. Le gouvernement n'envisage aucune mesure générale à même de soutenir le pouvoir d'achat et les niveaux de vie de toutes et tous les agent-es.

En complément d'un plan de revalorisation de la valeur du point d'indice, la FSU a réaffirmé la nécessité d'une attribution uniforme de 30 points d'indice sur l'ensemble de la grille pour poursuivre la revalorisation et tenir compte de l'inflation et de la croissance. Elle a défendu également la nécessité d'améliorer les déroulements de carrière, notamment en raccourcissant les durées de séjour dans les échelons et en fluidifiant les promotions de grade.

La FSU a rappelé que le minimum fonction publique (indice 309 depuis 2013), qui sert souvent d'indice pour la rémunération des contractuel-les les plus précaires, doit être augmenté. Elle a enfin rappelé sa demande d'abrogation du jour de carence.

Pour seule réponse à toutes ces questions, la DGAFP a concédé quelques pistes qui ne correspondent qu'à des mesures d'accompagnement de cette politique d'austérité : GIPA, indemnité différentielle pour les rémunérations indiciaires sous le SMIC. En revanche, elle a opposé une fin de non-recevoir sur la réévaluation de la compensation de la hausse de la CSG et a remis à la loi « mobilité » l'instauration de l'IKV (indemnité vélo) dont le décret est pourtant prêt depuis 2017.

Concernant les non-titulaires, la DGAFP indique qu'aucune mesure significative ne sera prise avant 2021. La FSU dénonce le maintien d'une politique d'austérité salariale dans la Fonction publique. Une politique injuste qui ne reconnaît ni le travail des agent-es ni leur engagement professionnel qui permet de faire vivre le service public sur tout le territoire.

La FSU appelle les agent-es à amplifier la pression sur le gouvernement avant le rendez-vous salarial du 2 juillet, en particulier à l'occasion de la journée d'action intersyndicale du 27 juin.